

Réf.	2022	048
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/12/2022	16/12/2022	19		

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **HENNOCQ** Éléanore, **JOAO** Gaële, **MAINGONNAT** Cécile et **NORDBERG** Anne-Rose.

Messieurs DEGIVRY Thierry, **FRAPIER** Francis, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry, et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

M. BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à **Mme NORDBERG** Anne-Rose
M. CIPRES Manuel a donné pouvoir à **DEGIVRY** Thierry
Mme DELANGUE Marjorie a donné pouvoir à **Mme HENNOCQ** Éléanore
M. GOBLET Emmanuel a donné pouvoir à **FRAPIER** Francis
Mme JALABERT Laurence a donné pouvoir à **Mme DUPONT** Catherine
Mme MARCADE Géraldine a donné pouvoir à **LAVAUD** Thierry
M. RABY Stéphane a donné pouvoir à **ARTUS** Séverine

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU l'article L.1612-1 du C.G.C.T.

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DEL2022_048-AI
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits affectés au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées comme suit :

Compte	Libellé comptable	BP 2022	Montant maxi 25%	Autorisation 2023
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	7 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 500,00 €	2 375,00 €	2 375,00 €
2111	Terrains nus	49 800,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	36 800,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €
21312	Travaux bâtiments scolaires	310 400,00 €	77 600,00 €	77 600,00 €
21318	Travaux Autres bâtiments publics	113 500,00 €	28 375,00 €	28 375,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	67 750,00 €	16 937,50 €	16 937,50 €
2152	Installations de voirie	294 366,00 €	73 591,50 €	73 591,50 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 370,00 €	1 592,50 €	1 592,50 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	31 000,00 €	7 750,00 €	7 750,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 700,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	41 172,00 €	10 293,00 €	10 293,00 €
Montant TOTAL			244 339,50 €	

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



 Le Maire,

 Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
 091-219102431-20221213-DEL2022_048-AI
 Date de télétransmission : 16/12/2022
 Date de réception préfecture : 16/12/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DEL2022_048-AI
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022